AVIS PUBLIC

Saint-Léonard
Montréal

RÈGLEMENT NUMÉRO 2273
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté règlement numéro 2273 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 1 425 000 $ pour financer des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments et d'acquisition de bâtiments.*

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter du 17 au 21 janvier 2022 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 avril 2022.

Le présent règlement entre en vigueur le 26 avril 2022 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 26 avril 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard

>4054522.1